



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Commune de LANDRES

Séance du 3 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le trois février à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marc CECCATO.

Étaient présents : MM. CECCATO Marc, NEULENS Laurence, LARICI Noëlle, LESCANNE Bernard, DALLA ROVERE Monique, CHERIFI Farid, SIMON Jean-Claude, THIRIET Jean-Paul et DESTENAY Valérie

Étaient absents excusés : FONDEUR Marc (pouvoir donné à CECCATO Marc), LAILLET Séverine (pouvoir donné à LARICI Noëlle), PARROTTA Pascal (pouvoir donné à NEULENS Laurence),

Était absent non excusé : BRETON Patrick.

A été nommé secrétaire : CHERIFI Farid.

OBJET : Frais de Scolarité pour la Commune de Mont-Bonvillers.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité décide de ne pas facturer les frais de scolarité des élèves de Mont Bonvillers qui fréquentent les écoles de Landres. La commune de Mont-Bonvillers s'est engagée à ne pas facturer à Landres les frais scolaires des élèves inscrits chez eux.

OBJET : Préfinancement des travaux de création du lotissement par la SODEVAM.

Il convient de solliciter ce préfinancement auprès du mandataire afin de répondre au décalage entre les demandes d'appels de fonds et la perception de ces recettes. Le total des dépenses prévisionnelles s'élevant à 829 000 € HT, le montant du préfinancement ne pourra donc pas dépasser 663 200 € HT, soit 795 840 € TTC.

La collectivité s'obligera enfin à rembourser le mandataire, la SODEVAM, dans les conditions énoncées au contrat. En outre, le remboursement tiendra compte des charges financières que le mandataire aura supportées pour assurer ce préfinancement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou tout autre organisme de financement.

OBJET : Rapport 2014 « Prix et Qualité du service public – Eau Potable ».

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité approuve le rapport 2014 « Prix et qualité du service public – Eau Potable » établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes

OBJET : Rapport 2014 « Prix et Qualité du service public – Assainissement ».

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité approuve le rapport le rapport 2014 « Prix et qualité du service public – Assainissement » établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes.

Nombres :

- de Conseillers en exercice : **13**

- de présents : **9**

- de votants : **12**

Date de Convocation :

25 Janvier 2016

Date d'affichage :

8 Février 2016

Publication du :

8 Février 2016

Dépôt en Préfecture le :

8 Février 2016

OBJET : Ouverture de Crédits d'Investissement avant vote du Budget 2016.

Afin de pouvoir procéder au mandatement de factures imputables à la section d'investissement qui n'entrent pas dans le cadre des restes à réaliser 2015, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires avant le vote du budget 2016 :

Article	Opération	Montant
2031	201502	20 000 €
2188	1000	350 €
21532	1000	4 300 €

OBJET : Taux d'indemnité des Conseillers Municipaux Délégués

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'indemniser le Conseiller Municipal Délégué comme suit à compter du 1^{er} Mars 2016 :

Fonction	Désignation	Taux
Conseiller Municipal Délégué	Mme Monique DALLA ROVERE	3 %

OBJET : Motion en faveur du Centre des Finances Publiques d'Audun le Roman.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- ✓ Décide de se prononcer contre le changement de catégorie du Centre des Finances Publiques d'Audun le Roman,
- ✓ Décide de se prononcer contre le départ forcé de Monsieur CARDOT, considérant les bonnes relations, conseils et assistances dont bénéficie la Commune de Landres,
- ✓ Décide de se prononcer contre la diminution des effectifs du Centre des Finances Publiques afin de garantir une qualité de service comme celle proposée actuellement.

OBJET : Motion pour l'intégration de fonds « après mine » dans le CPER.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité décide prendre une **motion de soutien** visant à demander l'inscription des crédits nécessaires au titre du CPER afin de répondre aux besoins de requalification et d'aménagement sur les territoires après-mines.

Séance levée à 22h30

Le Maire,
Marc CECCATO.